...nnes, de Bristol ; Cremer Haller et Lawson, membres de la Chambre des Communes. M. Carnot a dit qu'il était très ému de ses deux dernières années à venir recevoir en France, l'accueil du plus représentants d'une nation amie.

LE BANQUET

7 h. 40. — Le banquet offert par la Ville et la Chambre de commerce, a eu lieu à sept heures, dans un des hangars de la douane disposé d'une façon admirable.

La décoration de la salle est véritablement extraordinaire ; les murs sont tendus de soie verte et de dames rouge.

Entre les deux glaces bizeautées encadrées de draperies, se trouvent des trophés de drapeaux. Vingt lustres portant quatorze cents bougies éclairent la salle.

Le plafond est un véritable petit Opéra-Comique.

Le dessin en la salle est extrêmement soigné représente l'Hôtel de Ville, le phare, la nouvelle gare maritime et une pêcheuse.

A la table d'honneur, autour de M. Carnot, nous remarquons l'amiral Krantz, ministre de la marine, Yves Guyot, ministre des travaux publics, M. Wintrebert, maire de Calais, le général Jamont, les sénateurs Demiautte et Huguet, les députés Trystram, Gaillard, Ribot, Lefebvre du Pray, Declercq, Lamoussse, Sens, Levert, Delhormel, Pesson, Dellisse, Taillandier.

Les généraux Brugère, Jung, Mathelin, Pierron, Hinmitz, les préfets, Vel-Durand du Pas-de-Calais, Saisset Schneider du Nord, Ligier de la Somme, Pichon, secrétaire du Nord, Guillain, conseiller d'Etat, Bouchet-Cachart, président du Conseil général, Maulion, procureur général, le président de la Cour de Douai, Mulard, le président de Tribunal de commerce, les représentants de la Chambre des communes et des Lords.

A son entrée, le président est acclamé. La société des concerts symphoniques a exécuté la *Marseillaise* vigoureusement applaudie.

Vingt-quatre autres tables ont été dressées ; le nombre des convives est de 550.

Pendant le banquet a eu lieu un concert extraordinaire donné par la société des concerts symphoniques et *l'Union Chorale*. Voici le programme de ce concert scrupuleusement exécuté :

Ouverture de *Zampa* ; Stances patriotiques de Bogaert ; Marche Française, composée spécialement, par M. Lejeune du puis, aujourd'hui officier de l'instruction publique. Pour l'inauguration du nouveau port de Calais ; Prière Militaire ; *Abandon*, valse, Tarentelle.

Ce concert obtient un succès considérable. La société des Concerts symphoniques et l'« Union chorale » où se trouvent des solistes à la voix magnifique sont chaleureusement applaudis à la fin de chaque morceau.

Voici le menu du banquet somptueux et servi à la perfection.

Potage bisque
Ecrevisses parisiennes
Relevés
Ramequins napolitains
Saumons sauce suédoise et vénitienne
Entrées
Quartier de mouton à la chasseur
Timbale zélésienne
Pain canelon roumanaise
Punch romaine
Sorbets au porto
Poulardes du Maus truffées
Foies gras
Salade suédoise
Légumes
Pointes d'asperges à la Française
Pois nouveaux
Entremets
Glace pendave
Gaufrettes
Gateaux des fées
Gateaux Maltais
Desserts

Les vinsétaient exquis et des meilleurs crus.

Deux lampes électriques viennent encore augmenter l'éclairage qui devient véritablement merveilleux. L'aspect de la salle est féérique.

La municipalité et la Chambre de commerce font admirablement les choses, nous les en félicitons.

Les discours. — Le bassin Carnot

M. Wintrebert, maire de Calais, prend la parole en ces termes :

Monsieur le président,

Mon premier devoir est de vous remercier du grand honneur que vous avez bien voulu faire à la ville de Calais en venant son invitation.

Je suis l'interprète fidèle de mes concitoyens en vous affirmant nos sentiments respectueux de reconnaissance pour une telle marque d'intérêt et de sympathie.

Il y a quelques jours à peine, vous présidiez à l'ouverture de l'Exposition universelle et vous complaisiez devant les représentants du monde entier, le succès sans pareil de cette œuvre colossale, la quelle incarne le génie pacifique de la France.

Aujourd'hui encore, vous assistez à l'inauguration d'une œuvre de paix, moins brillante peut-être mais grandiose aussi et assurément plus utile.

Ce port agrandi que Calais réclamait depuis un demi-siècle pour développer son commerce, pour faciliter ses relations chaque jour plus fréquentes avec l'étranger, pour contribuer enfin à la prospérité de la patrie française.

Le gouvernement de la République le lui a donné merveilleusement exécuté par d'habiles ingénieurs et pourvu de toutes les ressources que la science moderne met au service de l'activité humaine. Grâce aux bienfaits de ce que le gouvernement répand, la ville de Calais a vu tomber ses antiques murailles et Calais et sa pierre retrouvé dans une immense enceinte ses anciennes limites, plus grandes ville du département du Pas de Calais.

Honneur à ce gouvernement sage qui en maintenant la paix, prépare à la France ses rangs dans le monde.

Honneur à la République à qui nous devons tant d'améliorations sociales et que les lois de la reconnaissance rendront plus nobles.

Vous avez vu nos manufactures, nos boulevards, notre hôpital. Vous pouvez...

Calais, 9 h. 45. — Après le discours du maire, M. Fournier, le président de la Chambre de commerce remercie le président et les ministres d'avoir voulu couronner un travail commencé depuis 1825. Il dit que la gratitude ne s'adresse pas seulement au pouvoir exécutif qui a proposé les travaux, mais encore au président de la République tout entière. Il rend hommage à M. Vétillard, ingénieur en chef, créateur du port de Calais et aux ingénieurs qui ont exécuté ses plans et ...

...très bien réussi. Au moment où le train présidentiel va partir pour ...

...tire un feu d'artifice ...

...cès considérable.

L'enthousiasme de la foule grandit chaque instant ; on se fait pas dire ...

dans toutes les rues sans entendre les cris de Vive Carnot ! Vive la paix ! ...

En somme, la population a fait à M. Carnot une réception grandiose. Elle a bien mérité de la République.

G. NADAUD.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
et les réactionnaires

M. Vacquerie écrit dans le *Rappel* :

Le département du Pas-de-Calais, le département où aux élections générales de 1885, la liste réactionnaire a passé tout entière, le département auquel la Chambre doit de posséder MM. Pelletan, Hermary, Levert, Taillandier, de Clercq, de Rosamel, Lefebvre du Prey, etc.

Et lorsque le Président de la République est entré à la préfecture d'Arras, savez vous qui il a trouvé dans l'assistance venue pour le saluer ? — Tiens ! M. Dellisse ! — Et n'est-ce pas M. Hermary ? — Et M. Levert que j'aperçois ! — Tous, ils étaient là tous, respectueusement inclinés.

Pourquoi respectent-ils à Arras celui qu'ils injurient à Paris ? Pourquoi à Arras, se mêlent-ils au cortège de celui qu'à Paris ils jettent au fumier et à l'égout ?

Parce qu'à Paris ils sont loin de leurs électeurs, et qu'à Arras, ils en sont près ; parce que nous ne sommes plus en 1885, mais en 1889 et que, dans trois mois, ils auront à resolliciter les suffrages des populations qui acclament le président de la République, et que ce serait une mauvaise recommandation auprès d'elles d'avoir possédé contre l'opinion qu'elles lui font.

Les journaux de la coalition impérialiste-boulangiste-royaliste annonçaient il y a trois mois que l'exposition n'attirerait personne, que, pour lui faire un semblant de public, le président serait obligé d'emprunter des figurants au théâtre du Châtelet.

Les mêmes journaux annonçaient il y a huit jours que le voyage du Président dans le Pas-de-Calais se ferait dans l'indifférence publique et dans la solitude des campagnes ; que, pour faire un semblant de foule et d'applaudissement, il faudrait expédier de Paris des agents de police et des camelots.

Les voilà réduits à dire que leurs députés sont des camelots et des agents de police — ou à dire la vérité.

Pouvoir constituant ! Triomphe de l'Exposition à Paris, triomphe du président de la République en province ; c'est trop pour une coalition déjà malade. Le sort y met de la cruauté. Je sens l'attendrissement me gagner, et ça me ferait pleurer si ça ne me faisait pas rire.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 3 Juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Mélin, président

Les Chemins de fer Serbes

M. Dreyfus pose une question à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Dreyfus. — Le gouvernement royal de Serbie a mis la main pour une compagnie dont laque le sont engagés les intérêts français ; que compte faire le gouvernement français ?

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Des la première nouvelle de cette résolution du gouvernement serbe, M. Patrimonio, ministre de France en Serbie, est intervenu officieusement.

On avait pu croire d'abord que cette intervention serait efficace ; mais, dans la journée de samedi, le gouvernement serbe s'est fait remettre l'exploitation des chemins de fer.

Le vendredi, le gouvernement français avait envoyé des instructions à M. Patrimonio ; il ne connaît pas quels motifs ont poussé le gouvernement serbe.

Ce matin, le ministre de Serbie à Paris a déclaré que le gouvernement de son pays se trouvait en présence de faits pouvant être considérés comme des contraventions à la loi sur les chemins de fer.

Si des infractions de ce genre ont été commises, la Compagnie aurait dû en être prévenue ; il n'avait pas été tenu compte de la portée des communications relatives à cette affaire.

Le ministère des affaires étrangères en attend de son côté, mais le ministre de Serbie a déclaré ce matin que le gouvernement serbe, tout en reprenant l'exploitation, avait l'intention de respecter les droits du français ; on ne peut prendre acte de cette déclaration et en attendre l'effet.

Une dépêche de notre ministre confirme cette déclaration ; les agents de la compagnie ont dû, sous la menace de l'emploi de la force, remettre le service et consulter aux agents placés sous leurs ordres de continuer leurs fonctions.

L'affaire est entrée maintenant dans la voie diplomatique.

M. Dreyfus. — La Chambre comptait sur la sollicitude du gouvernement pour qu'on voie en Europe que la France ne peut être touchée, ni dans sa dignité, ni dans ses intérêts.

L'incident est clos.

Le budget

Après une question sans importance, posée par M. de Mackau, sur l'entrée des bestiaux, la Chambre passe à la discussion du budget de 1890.

Les chapitres 28 à 60 sont adoptés.

Les affaires étrangères

La Chambre aborde la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Hubbard examinant la situation extérieure, constate l'empressement avec lequel la République des Etats-Unis, les Républiques hispano-américaines, la Suède et la Norvège, etc., ont répondu à l'appel de la France pour participer à l'Exposition ; tous ces peuples nous ont donné des marques de la plus vive sympathie.

M. Hubbard dit que l'amitié du peuple russe nous est acquise. La population de l'Angleterre a vivement protesté contre l'absence de l'ambassade anglaise à l'inauguration de l'Exposition. Quant à l'Italie, des 1887 on constatait les efforts du Parlement italien contre l'abstention officielle du royaume à la célébration du centenaire.

De nombreuses manifestations populaires ont été produites contre l'attitude des gouvernements respectifs, elles nous ont apporté le concours et de nombreux témoignages de sympathie. Il rappelle l'explosion des sentiments populaires de Italie pour la France, il cite l'opinion du parti clérical et du parti de gauche italien qui sont contraires à la politique de M. Crispi.

M. Hubbard conclut : « Nous donnons à tous ces peuples le sympathique spectacle de la réconciliation des républiques.

Nous ne pouvons avec aucune divisions de parti. (Applaudissements à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance levée à 6 heures

SÉNAT

Séance du 4 Juin 1889

AVANT LA SÉANCE

—o—

Nos grands hommes

Paris, 3 juin. — Le Sénat, réuni dans ses bureaux, a nommé une commission pour examiner le projet relatif au transfert des dépouilles de Lazare Carnot, de Marceau et de Baudin au Panthéon.

Sont élus : MM. Journault, Hervé de Saisy, Garran de Balsan, Dusolier, Schœlcher, Lisbonne, Pauzet, Mazé et Parry.

La commission est favorable.

Dans son bureau, M. Mazé a demandé que deux plaques commémoratives fussent placées au Panthéon en l'honneur de Hoche et de Kléber.

M. Hervé de Saisy réclame le même honneur pour la Tour-d'Auvergne.

LA SÉANCE

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Le président annonce la mort de M. Rigal, sénateur du Tarn et fait l'éloge funèbre du défunt.

Le traitement des Instituteurs

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet relatif aux traitement des instituteurs.

M. Combes, rapporteur. — J'ai été surpris que la commission des finances se soit prononcée contre le projet, vivement attaqué par les instituteurs du fruit de leur travail et désavouer l'œuvre scolaire de la République en entamant encore elle une œuvre de charité.

Quant aux dépenses de laïcisation, elle s'élèveront à 3 millions 800.000 francs.

Pas d'ici pour rétrocéder des dépenses aussi peu élevée, faire dire que le Sénat est l'ennemi des instituteurs.

M. Léon Say. — La commission des finances a reconnu qu'il était bon d'améliorer le sort des instituteurs, mais elle a cru bon d'examiner avec soin quel serait le résultat des réformes dans l'enseignement primaire au point de vue financier.

Ces dépenses seront beaucoup plus considérables que ne le prétendent le rapporteur et le gouvernement.

M. de Fallières, ministre de l'instruction publique. — La partie de loi qui a trait à l'augmentation du traitement des instituteurs rencontre, je crois, une approbation générale ; mais il n'en est pas de même de l'augmentation des postes.

Depuis 1885, il est vrai, le nombre de demandes de construction a bien diminué et il ne faudrait pas créer plus de 4.000 postes nouveaux et comme d'un autre côté on pourrait en supprimer 4.000 environ, il resterait 2.400 postes à créer d'où une augmentation probable de 2 millions 1/2.

La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.

PERMISSIONS AUX MILITAIRES

Paris, 3 juin. — Le ministre de la marine, par une circulaire adressée aux commandants placés sous ses ordres, autorise les chefs de corps ou de service à accorder des permissions, avec solde de présence, d'une durée maxima de quinze jours, aux officiers et employés militaires assimilés des corps de troupes de la marine pour leur permettre de visiter l'exposition universelle de 1889.

Ces permissions seront indépendantes des congés qui pourront être concédés en vertu des dispositions de l'article 32 du décret du 26 février 1889.

Elles ne seront accordées qu'autant qu'elles ne gêneront pas la marche régulière des services.

DERNIÈRE HEURE

Les agents consulaires

Paris, 3 juin. — M. Bourgeois, député du Jura, demandera demain dans la discussion à la Chambre que les agents des affaires étrangères que les agents consulaires soient rattachés au ministère du commerce. En tous cas il demandera la nomination d'une commission pour étudier la question.

COURRIER DE L'EXPOSITION

La tour en diamants

Une des plus grandes curiosités de la section de la joaillerie française au Champ de Mars sera certainement la reproduction absolument exacte et officielle, d'après l'usine métallurgique parisienne, du monument de M. Eiffel ; cette reproduction mesure un mètre de hauteur, sauf le dra peau ; mais, ce qui est original et peu ordinaire, c'est que cette tour est tout entière en diamants ; il y a là vingt-cinq à trente mille diamants du moins, pesant environ trois mille carats, puis trente-cinq à quarante kilos d'or et d'argent comme ciment.

En plaçant tous les brillants en ligne droite les uns au-dessus des autres, on arriverait à former une ligne de pierres précieuses qui mesurerait la plus haute maison de l'avenue de l'Opéra. Tous les détails de l'immense tour Eiffel y sont représentés, les restaurants, les ascenseurs, les orifiammes qui dominent les plusieurs formes et même le drapeau qui flotte au-dessus ; le drapeau est en saphir, brillants et rubis. Dans le phare minuscule est installée une lampe électrique, qui fonctionne continuellement.....

HÉCATOMBE D'INSPECTEURS

Les médecins d'eaux minérales. — Abolition de privilèges. — Un affranchissement nécessaire.

On lit dans le *Matin* :

Le *Matin* annonçait, il y a peu de jours, que le ministère de l'intérieur allait signer un arrêté supprimant une vingtaine de postes de médecins inspecteurs des eaux minérales. Cette mesure, depuis si long temps réclamée par l'unanimité des médecins consultants des établissements thermaux (et par quelques inspecteurs eux mêmes) vient de recevoir enfin un large commencement d'exécution.

M. le ministre, chose rare, a dépassé ses promesses, et nous l'en félicitons. Il a, en effet, non seulement signé les arrêtés de suppression, et une trentième est tout prêt, celui relatif à Aix les-Bains.

Nous espérons que le mouvement libérateur va s'arrêter là, et que, dans un délai révolution de 30 qui sera bien accueillie par le monde des eaux minérales. C'est le privilège aboli au nom de la liberté la plus ancienne et la plus ancienne demande à son gré et de choisir son médecin !

QUATRE-VINGT-NEUF

3 JUIN

Au début de la séance des Communes, d'Ailly, prétextant le mauvais état de sa santé, fait parvenir au bureau sa démission de doyen.

Bailly, le premier élu de Paris est désigné à sa place.

A nouveau, la question de l'adresse et de la députation au roi, reviennent en discussion. Du côté droite de la Chambre, les républicains que cette...

...n'est pas un refus que les communes éprouvent c'est au moins une réponse dilatoire. La raison alléguée n'est en effet qu'un prétexte sans valeur. Ainsi que le dirait Chapelier, la maladie du Dauphin au lieu d'éloigner le roi des communes, doit être au motif de plus pour les approcher.

Il faudrait que l'on pût communiquer directement avec le roi sans faire intervenir aucun intermédiaire. Une première motion tendant à ce but est déposée, mais on se rallie à une deuxième, plus ferme et plus politique à la fois, que présente Mirabeau : « Les députés des communes ne pouvant reconnaître d'intermédiaire entre le roi et nous peuple, chargent leur doyen de s'adresser directement à Sa Majesté pour la supplier d'indiquer aux représentants des communes le moment où elle voudra bien recevoir les députations et leur adresse. »

Cet arrêté est voté par acclamations.

***

Les deux autres ordres entendent lecture du procès-verbal de la première conférence et discutent : 1° Le doyen des commissaires conciliateurs le pouvoir de signer les procès-verbaux des séances ; la chambre du clergé n'étant point au complet, remet au lendemain sa décision, celle de la noblesse se prononce affirmativement à la condition que le Tiers ne sera pas désigné sous le nom de communes.

Cette expression de communes, fait l'objet d'une vive discussion à l'ouverture de la deuxième conférence des commissaires conciliateurs.

Les députés du Tiers n'ont que peu de peine à la justifier en s'appuyant sur l'histoire, et en prouvant qu'elle a été souvent donnée au Tiers, dans des actes solennels par les rois de France.

On continue les discussions des faits historiques mettant en faveur de l'un ou de l'autre mode de vérification des pouvoirs ; un membre du clergé propose un peu trop vivement partie pour la vérification par ordre, deux curés l'interpellent et lui demandent s'il entend parler en son nom personnel ou au nom de l'ordre. Interloqué, le prélat répond que c'est seulement en son nom ; on lui réplique qu'il est singulier de le voir prendre nettement position et abandonner ainsi le rôle de conciliateur que le clergé a adopté et dont aucun de ses membres ne devrait se départir.

Il est fort tard, on renvoie au lendemain l'examen du nouveau plan de conciliation que présente un ecclésiastique.

Chronique régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. Maxime Lecomte, député du Nord, a rendu compte de son mandat dimanche à 4 heures, au Théâtre de Maubeuge, devant l'association l'*Union des républicains*, présidée par M. Henri Souffrant, assisté de MM. Fontaine-Wicq et Tenhmerty. Les explications de l'honorable député ont été écoutées avec beaucoup d'attention et de sympathie ; elles ont été très applaudies.

Sur la motion d'un membre de l'assemblée la question a été posée de savoir si M. Lecomte avait justifié la confiance de ses électeurs. L'affirmative a été unanime. Pas une main ne s'est levée à la contre-épreuve.

LA VENTE DES HUITRES

On sait que la vente des huîtres destinées à la consommation est interdite du 15 juin au 1er septembre de chaque année.

Cet état de choses est modifié à partir d'aujourd'hui en vertu d'un décret rendu sur le rapport du ministre de la marine et après avis du comité consultatif d'hygiène de France et du comité consultatif des pêches maritimes.

Pendant cette période, la vente, l'achat, le transport et le colportage des huîtres ayant plus de cinq centimètres de diamètre sont autorisés ...

La vente, l'achat, le transport et le colportage des huîtres de moins de cinq centimètres de diamètre sont définitivement autorisés en tout temps, mais uniquement dans l'intérêt de l'élevage et du peuplement des établissements ostréicoles.

Les huîtres d'une dimension inférieure à 5 centimètres ne pourront, en aucun cas, être exposées sur les marchés ou livrées à la consommation.

L'exportation des huîtres de moins de 5 centimètres du bassin d'Arcachon continue à être interdite en tout temps.

***

Société des architectes du Nord de la France. — La prochaine assemblée mensuelle de la Société des architectes aura lieu le samedi 8 juin à 3 heures, au siège social, rue Nationale, 87, à Lille.

La soirée du mois de mai a été tenue dans une des salles de l'Hôtel-de-ville d'Amiens, mise gracieusement par la municipalité à la disposition de cette société savante.

En se rendant à cette réunion, la Société s'est arrêtée à Albert, où elle a visité la nouvelle église en construction sur les plans de M. Duthoit, architecte à Amiens ; cette basilique, dont une première partie seulement est actuellement exécutée ne manque ni de grandeur ni de décorat on intérieure, en cours d'exécution est d'une très grande richesse, et les projets qui ont été présentés pour l'achèvement de cette œuvre marquable, digne du talent de ce savant confrère.

Les forges et ateliers de M. Toulet ont été en suite examinés avec intérêt.

Après le déjeuner la société a visité à Amiens, des constructions érigées par quelques-uns de ses membres, d'abord la gracieuse façade de la maison Bréjoux, place Gambetta étudiée avec le plus grand soin par M. Douflict, ensuite une porte de maison particulière due au talent de M. Bilbert, enfin, les travaux d'agrandissement du musée de peinture dont les nouvelles salles, bien disposées, sont ingénieusement reliées à l'ancienne, et le nouveau cirque, vaste édifice d'un caractère fortuitgnial

Ces deux dernières constructions ne sont pas encore terminées, elles seront revues avec plaisir quand l'architecte, M. Ricquier, les aura achevées.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE INTÉRESSANTE CONFÉRENCE

Il nous a été donné d'assister hier après-midi, aux conférences de la place, et sous les ordres de son dévoué président, sévère avec beaucoup d'ensemble les mouvements imposés au concours de Paris.

Les exercices ont été applaudis et les quatre-vingt-dix travailleurs qui les accomplissent représenteront dignement notre cité à la Fête fédérale.

Les exercices exécutant aux barres parallèles a moins bien réussi, mais il faut tenir compte du glissement des appareils occasionné par la sueur et de la fatigue qui en résulte, il avaient dû faire ce même travail le matin.

Les mouvements d'ensemble sans commandement composés par M. Liboutou, ont été exécutés avec une ensemble un succès complet et c'est avec plaisir qu'on les revoit à chaque fête.

Le saut à la perche a vivement intéressé les spectateurs. Il est assurément attentivement les courbes hardies décrites par les sauteurs, dont quelques uns ont atteint des hauteurs surprenantes. Citons parmi les meilleurs, MM. Vromant, Preux, Capelle et Crescent.

toute une batterie de cuisine et toute une collection de victuailles fort appétissantes telles que pigeons, poulets, œufs, cotelettes, neufrochefs etc.

D'un côté de la table, un four alimenté au gaz, de l'autre, un réchaud nourri par le même élément est offert gracieusement par la Compagnie du gaz ; un troisième four avait été installé derrière la table et servait à la cuisson d'une magnique volaille.

Mme Alting Mees pour qui l'art de Brillat Savarin n'a décidément pas de secret nous a fait d'abord un véritable cours culinaire.

Elle a confectionnéen très peu de temps un paté de pigeons dont le fumet nous montait délicieusement aux narines, un gâteau de mérangues dont la crème avait été battue avec quatre œufs au jus de citron, du sucre pilé, un déclitre de lait, des cotelettes sur le gril, un poulet à la broche, un tout petit soufflé.

Tous ces délicieux mets ont été cuits en peu de temps sur les réchauds et fours à gaz de la compagnie Desclée et nous devons avouer que les résultats obtenus par ce système de cuisson dépasse de beaucoup comme force calorique ceux qu'on obtient par le charbon.

Toutes les ménagères savent également qu'un point de vue de la propreté le gaz offre l'immense avantage de ne pas salir, de pouvoir s'allumer et d'être à la pression exacte qu'on veut obtenir, par la simple ouverture d'un robinet.

Quant à l'économie, en voici un simple exemple :

Vous désirez manger des œufs à la coque ou en omelette, ou au miroir, si vous n'avez qu'une *cuisinière* de famille, vous en avez pour un quart d'heure à allumer et, pour que votre eau soit chaude il faut déjà une certaine quantité de charbon pour que le foyer soit suffisamment chauffé et vos œufs cuits.

Avec le gaz, il est évident qu'on n'a aucun de ces inconvénients et qu'on peut cuire grosses et petites pièces sans dépenser plus de calorique que ne le com porte l'objet à cuire.

On a insinué que les réchauds à gaz exhalaient une certaine odeur : erreur ! On pétoit c'est vrai, quand la ménagère a eu le tort de le nettoyer avec la mine de plomb ou même quand elle ne l'a pas nettoyé.

La mixture qui convient spécialement au nettoyage des réchauds est un composé d'un peu de sel de soude dans de l'eau bouillante et il suffit de frotter l'appareil, très vivement avec un chiffon trempé dans cette composition peu coûteuse.

Nos voisins d'outre-Manche, chez qui la gastronomie est entre pour une part dans l'existence, sont naturellement plus gourmets et plus compétents que nous sur ce chapitre ; aussi se sont-ils hâtés et c'est chez eux que se règle presque généralé dès à présent — d'installer des réchauds à gaz et de faire toute leur cuisine à l'aide de ces appareils.

V. L.

***

Conférences données par Mme Alting-Mees, de Londres, au local de la Bourse, Grande Place.

Mardi 4 et mercredi 6 juin, à trois heures et demie.

Sujet :

Le rôle du gaz dans le ménage.

(Les démonstrations pratiques seront faites pendant ces conférences.)

Ces conférences présenteront surtout de l'intérêt pour les dames, nous les engageons beaucoup à y assister.

Terrible accident rue de la Gare. — Trois victimes — Un mort, deux blessés

Un terrible accident s'est produit hier soir vers six heures, dans la maison en construction de la rue de la Gare.

Trois ouvriers maçons de M. J. B. Pennel, entrepreneur, étaient occupés à tra vailler sur un échafaudage situé dans l'intérieur du bâtiment à une hauteur d'environ 12 mètres.

L'un des portants avait été mal placé sur le mur au bord d'une fenêtre, lorsque l'un des manœuvres, en voulant trop bien quement un bac de mortier dans une cuvelle, ébranla l'échafaudage qui s'écroula.

Les trois malheureux furent précipités au fond de la cave creusée il y a un peu de temps.

Relevés par leurs camarades, ils furent transportés à l'estaminet du *Serpent-Vert pier*, au coin de la rue des Champs où ils reçurent les premiers soins.

L'un d'eux, nommé Jean-Baptiste Chantry, âgé de 36 ans, demeurant rue de Denain, avait reçu une forte blessure à la figure.

Une congestion cérébrale s'est déclarée et il est à craindre que ses jours tard sans avoir repris connaissance.

Il est veuf et laisse quatre enfants.

Les deux autres ouvriers n'ont reçu que des contusions sans gravité.

Ils se nomment Emile Guelton, âgé de 16 ans et Elie Marlage, aussi âgé de 16 ans, demeurant tous deux en logement rue du Bois.

Ils ont été transportés à l'hôpital.

Le corps du malheureux Chantry a été transporté, sur la demande de sa famille, chez lui, rue de Denain.

La « Roubaisienne » au parc de Barbieux

Nos gymnastes se sont surpassés hier et nous n'avons que des éloges à leur adresser. Malgré la chaleur accablante qui n'a cessé de régner toute la journée, ils ont montré que leur courage, non seulement à la fête de l'après midi, mais d'abord à la répétition générale du matin qui, commencée à neuf heures, ne s'est terminée que vers midi.

Dès l'ouverture des bureaux, le public affluait à la coquette enceinte du Club hippique et lorsque la *Fanfare Delattre* a donné par trois fois le signal du signal de la fête, le coup d'œil présenté par les toilettes printanières des dames venues en grand nombre et des gymnastes au costume frais et pimpant, était des plus charmants.

Le concours terminé la *Roubaisienne* fait un tour dans la place et sous les ordres de son dévoué président, exécute avec beaucoup d'ensemble les mouvements imposés au concours de Paris.

Les spectateurs ont applaudi et les quatre-vingt dix travailleurs qui les accomplissent représenteront dignement notre cité à la Fête fédérale.

Les exercices exécutant aux barres parallèles a moins bien réussi, mais il faut tenir compte du glissement des appareils occasionné par la sueur et de la fatigue qui en résulte, il avaient dû faire ce même travail le matin.

Les mouvements d'ensemble sans commandement composés par M. Liboutou, ont été exécutés avec une ensemble un succès complet et c'est avec plaisir qu'on les revoit à chaque fête.

Le saut à la perche a vivement intéressé les spectateurs. Il est assurément attentivement les courbes hardies décrites par les sauteurs, dont quelques uns ont atteint des hauteurs surprenantes. Citons parmi les meilleurs, MM. Vromant, Preux, Capelle et Crescent.